



LETTRE

INFO



Credit photo : Adeline Schumacker – Ville de Nancy

Réalisation d'une plateforme dans la cour intérieure du Musée lorrain, permettant de protéger les vestiges du sous-sol de la circulation des engins de chantier

Depuis 2020, la Ville de Nancy poursuit son travail – en lien avec l'État, la Région Grand Est, le Département de Meurthe-et-Moselle, la Métropole du Grand Nancy et la Société d'Histoire de la Lorraine et du Musée lorrain, sur le projet de rénovation du Palais des ducs de Lorraine - Musée lorrain.

Ces cinq dernières années, des nouvelles orientations ont été définies pour que le projet puisse être lancé. De nombreuses adaptations ont été réalisées pour épurer le projet architectural, réduire l'emprise du bâtiment

extension, tout en préservant et en valorisant les éléments patrimoniaux du site.

L'investissement de chacune des parties, ainsi que la mobilisation des entreprises, en majorité locales, ont permis un démarrage du chantier au mois de novembre 2024, par une phase de préparation, impliquant la clôture du site.

L'ordonnance rendue le 12 février 2025, par le juge des référés, après qu'un recours ait été déposé par deux associations de défense du Patrimoine, précise que le permis

de construire délivré par la Ville de Nancy est valable. Aussi, les travaux engagés peuvent se poursuivre dans leur majeure partie, à l'exception pour le moment des travaux isolés envisagés du bâtiment dit *Ancienne école des Garçons*, bâtiment de fond de cour, prévus dans le cadre de l'autorisation des travaux des monuments historiques.

Par conséquent, les travaux se poursuivent par la consolidation des fondations du Palais ducal et du bâtiment Morey, en attendant le retour du jugement au fond.

